Contacter la Délégation :
Chantier école Bourgogne Franche-Comté
6 Allée André Bourland, 21000 Dijon
Tel : 06 33 01 96 56
Mail: delegationce21.bfc@gmail.com

L'INFO dans votre région

Juillet 2016

SOMMAIRE

Relèvement des minimas conventionnels de rémunération p.1
Utiliser les cotisations conventionnelles pour la formation p.2
ETAIE en Bourgogne Franche-Comté p.2

Relèvement des minimas conventionnels

L'Avenant N° 20 du 19 Novembre 2015 à la convention collective nationale N° 3016 des ateliers et chantiers d'insertion , a été étendu ; avec une mise vigueur au 1er aout. 2016.

Cette disposition s'applique donc désormais à tous les ACI de la branche.

Qu'est ce que cela implique ?

Cet Avenant concerne le relèvement des minimas conventionnels relatif à la négociation annuelle de branche et prévoit de majorer de 5 points les coefficients minima conventionnels pour chaque emploi – repère.

Les ACI devront donc aligner leurs minimas salariaux à la nouvelle grille d'ici le 1er janvier 2017.

Sachant qu'en 2016, la valeur du point reste stable à 5,90€ pour les adhérents, la grille de rémunération minimale conventionnelle applicable à tous est désormais la suivante :

Emploi repère	Niveau	Coefficient
Assistant technique	A B C	255 270 285
Assistant administratif	A B C	255 280 305
Comptable	A B C	255 280 305
Accompagnateur	A B C	285 315 345
Encadrant	A B C	285 315 345
Coordinateur	A B C	345 375 405
Directeur	A B C	405 455 505

Financer la formation des salariés par les cotisations conventionnelles

L'avenant n°19 à l'accord du 19 novembre 2010 sur la formation professionnelle et son financement dans la convention collective des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) signé le 18 juin 2015 a été étendu à l'ensemble de la branche en février 2016.
Cet avenant fixe la contribution conventionnelle des ACI versée à Uniformation pour financer la formation professionnelle continue à **0,60 % de leur masse salariale brute. Cette cotisation s'ajoute à la contribution légale (pour un total de 1.6% de cotisation)**
Pour 2016, la CPNEF (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation) de la branche a validé le principe que l'essentiel de la part conventionnelle de cette contribution ferait l'objet **d'un budget individuel restitué aux structures.**

Ce budget qui dépend donc de la masse salariale peut être utilisé librement par chaque structure à des fins de formation, que ce soit à destination des salariés permanents ou des salariés polyvalents en parcours.
Pour déclencher sa restitution il vous suffit de faire une demande de remboursement de frais auprès d'UNIFORMATION.
Si vous ne connaissez pas le montant cotisé pour 2016 au titre de la part conventionnelle, rapprochez-vous en amont, de votre conseiller UNIFORMATION afin de connaitre le montant dont vous pouvez disposer.

Formation ETAIE en Bourgogne Franche Comté

La FNARS porte en Bourgogne Franche-Comté la formation ETAIE.

Elle propose aux encadrants techniques de la Région une formation Encadrant Technique des Activités d'Insertion par l'Economie (ETAIE) à partir de mi-octobre 2016.

Cette session se déroulera alternativement à Dole et Dijon.

Pour les salariés ayant déjà suivi la formation EPSP/ASPS qui s'est déroulée en 2015-2016, la possibilité d'obtenir une validation des acquis de l'expérience (VAE) est à l'étude, afin de permettre une équivalence du Bloc de Compétences 2 « Former des salariés en situation de production» de la formation ETAIE.

Le contenu de la formation...

UC 1 : Encadrer des salariés en insertion

•Faire des choix de division et de coordination du travail, en tenant compte des contraintes économiques et des capacités personnelles et professionnelles des salariés.

•Dynamiser, motiver, expliciter et réguler le travail des salariés en insertion en prenant en compte la nature du chantier et du groupe.

BC2 : Former des salariés en situation de production

•Analyser les contextes et environnements de travail en vue d'évaluer leur potentiel formatif.

•Identifier et formaliser les compétences et comportements et attitudes professionnels attendus, dans une perspective d'évaluation et de formation.

•Amener les salariés en insertion à identifier les règles explicites et implicites qui sont en vigueur dans la SIAE.

•Évaluer les savoir-faire opérationnels de départ des salariés pour en accompagner leur évolution.

Tout au long du parcours de formation, **l'alternance intégrative.**
Un accompagnement du stagiaire au sein de sa structure, pour une mise en œuvre des acquis de la formation.

BC4 : Se coordonner avec les professionnels chargés de l'accompagnement social et professionnel

•Analyser les situations de travail pour repérer et rendre compte des des freins à la mise en situation de travail et au retour à l'emploi.

•Contribuer à l'analyse de la situation personnelle, sociale et professionnelle des salariés en insertion.

•Gérer la transmission des informations en respectant la règle du secret partagé.

•Connaître les principaux acteurs et organismes locaux impliqués dans l'accompagnement social, santé et socioprofessionnel.

BC3 : Organiser et suivre la production

•Elaborer une vision globale et chronologique du déroulement du processus de production.

•Elaborer des devis ou chiffrer des études de prix.

•Prendre les décisions organisatrices et planificatrices nécessaires en vue d'atteindre des objectifs de production.

•Améliorer des outils de suivi de la production.

•Se coordonner en temps utile et de manière appropriée avec les acteurs internes et externes en vue d'assurer une bonne synchronisation des phases de production.

Chaque Bloc de Compétences fait l'objet d'un écrit professionnel et d'une soutenance orale.

Construisez votre projet de formation en choisissant...

Le parcours complet

55 jours de formation sur 24 mois, à raison de 2 ou 3 jours de formation par mois.

Le parcours modulaire

Pour obtenir le titre par étape (sur 5 ans maximum à la date de l'obtention de la 1ère BC) ou pour valider seulement une ou plusieurs BC.

Le parcours VAE
(Validation des Acquis de l'Expérience)
ou parcours mixte

Si l'encadrant a + de 3 années d'expériences, tout (ou partie seulement) du titre peut être obtenu par VAE.

Le parcours à la carte
(non certifiant)

Pour les encadrants confirmés qui souhaitent se perfectionner, possibilité de choisir certaines journées du programme de formation.

Organisation :
La formation se déroulera alternativement à Dijon (21) et à Dole (39)

Financements possibles :
OPCA : Plan de formation / période de professionnalisation
CPF (Compte Personnel de Formation) / CIF (Congé Individuel de Formation)

Tarif :
6090€ pour la session complète,
soit 15€/h de formation.